

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2021/06/22-13-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 22 juin 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**Vu** l'avis favorable de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 12 mai 2021,

**Considérant** que la demande d'accréditation hors vague pour le Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques de « Préparateur / Technicien en Pharmacie » s'inscrit dans le cadre de l'universitarisation du brevet professionnel de Préparateur en pharmacie ;

**Considérant** que ce diplôme sera proposé en formation initiale sous contrat d'apprentissage et en formation continue sous forme de contrat de professionnalisation ;

### **DECIDE :**

**OBJET : Demande d'accréditation hors vague :**  
**DEUST « Préparateur / Technicien en Pharmacie »**

Le Conseil d'administration approuve la demande d'accréditation hors vague pour le Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques, dont la fiche de présentation est annexée à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille le 22 juin 2021,

  
**Eric BERTON,**  
Président d'Aix-Marseille Université

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation  
Direction Générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle  
**FICHE DE PRÉSENTATION DEUST**

**Établissement demandant l'accréditation : Aix Marseille Université-Faculté de Pharmacie**

**27 Bd Jean Moulin, 13005 Marseille**

| <b>La formation</b>  |   |
|--|---|
| Intitulé   | Préparateur/Technicien en pharmacie   |
| Niveau   | DEUST   |
| <p>Origine de la formation <i>(préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec structuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création) :</i></p> | <p>La formation est une création issue d'une restructuration dans le cadre d'un partenariat entre Aix-Marseille Université et les centres de formations des apprentis de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispensant la certification « brevet de préparateur en pharmacie ». Elle s'inscrit dans une démarche d'expérimentation nationale fédérée par la conférence des doyens des facultés de pharmacie et en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur le processus d'universitarisation de la formation des préparateurs en pharmacie.</p> <p>En effet, la profession de préparateur en pharmacie s'est profondément modifiée au cours des 20 dernières années. La qualité de leur formation est un enjeu pour le système de santé qui doit s'adapter aux évolutions des missions des pharmacies d'officine et des pharmacies à usage intérieur (PUI) des établissements de santé. Alors que les échanges et les travaux sur la réingénierie des formations des professions paramédicales ont pu aboutir à leur transformation dans le cadre de diplômes d'état, les discussions engagées sur la formation des préparateurs en pharmacie permettent la mise en œuvre d'une formation universitaire nationale de type DEUST, permettant la dispense du brevet de préparateur en pharmacie. L'universitarisation de la formation des préparateurs en pharmacie leur permettra de maintenir un plan de carrière semblable à celui des autres professions paramédicales, de faciliter la poursuite d'études en licence professionnelle, la mobilité des professionnels dans l'espace européen, et la réorientation leur carrière (soit dans le cadre de la formation, soit dans l'exercice professionnel) grâce à des passerelles prévues par le système LMD.</p> <p>Ainsi, l'objectif de l'universitarisation des formations est d'augmenter l'attractivité des métiers de préparateurs en pharmacie d'officine et hospitalière en revalorisant les activités et en ouvrant des possibilités d'évolution de carrières : accès possible à d'autres licences Pro (Industrie, Herboristerie...), accès aux études de santé et en particulier aux études de pharmacie dans le cadre des dispositifs mis en place dans la réforme de l'accès aux études de Santé, accès au master « ingénierie de la santé » d'Aix-Marseille Université [parcours</p> |

|                    |   |
|--------------------|---|
|                    | « Prévention des Risques et Nuisances Technologiques » (PRNT) ou parcours « Médicaments et Produits de Santé » (M&PS)]. |
| Champ de formation | Préparateur en pharmacie, profession réglementée  |

Modalités d'accès aux formations (nombre de places ouvertes, type de sélection)

#### Accès DEUST 1

\* Sélection via Parcours Sup :

- Bacheliers (bacs généraux et technologiques ST2S - Sciences et Technologies de la Santé et du Social)
- Bacheliers issus de bacs technologiques autres que ST2S
- Bacheliers issus de bacs professionnels avec accompagnement pédagogique adapté au cours de l'année.

Les apprenants sont sélectionnés via la plateforme Parcoursup. Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission pédagogique incluant des représentants des CFA et de l'université, et présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie.

Accès à la formation si contrat d'apprentissage associé à celle-ci.

\* Sélection hors Parcoursup :

- Etudiants de la filière Santé avec 1<sup>ère</sup> année d'accès aux études de santé validée, avec dispense potentielle des enseignements validés après avis de la commission pédagogique
- Autres formations post-bac.
- Les titulaires de tout autre diplôme considéré comme équivalent selon la réglementation en vigueur.

Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission pédagogique incluant des représentants des CFA et de l'université et présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie.

Accès à la formation si contrat d'apprentissage associé à celle-ci.

#### Accès DEUST 2

- DFGSP2 (dossier) après avis de la commission pédagogique
- DFGSP3 entrée directe.

Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission pédagogique incluant des représentants des CFA et de l'université et présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie.

Accès à la formation si contrat d'apprentissage associé à celle-ci.

L'inscription au diplôme de DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie est ouverte aux titulaires du Brevet Professionnel de préparateur en pharmacie. Une équivalence est accordée pour les blocs de compétences 1 à 4. Les blocs de compétences 5 et 6 sont ouverts à la VAE.

La formation relève de la formation professionnelle prévoyant ainsi toutes ses modalités dont les contrats de professionnalisation.

|   |   |
|---|---|
| <p>Lieux de la formation (CFA...)</p>   | <p><b>Centres de Formation des Apprentis en Pharmacie de la région PACA.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CFA de Marseille, Alpes, Provence (IFM P) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président : Mr Philippe Besson</li> <li>• Directrice : Mme Fabienne Bouvier</li> <li>• Sites : Marseille/Sisteron/Aix en Provence</li> </ul> </li> <li>• CFA de la chambre de Commerce et de l'industrie de Vaucluse (CCI Vaucluse) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrice : Mme Florence Hertel</li> <li>• Site : Avignon</li> </ul> </li> <li>• CFA des préparateurs en Pharmacie du Var (CFA PharmVAR) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrice : Mme Marie-Valérie Verquiere</li> <li>• Site : Toulon</li> </ul> </li> <li>• CFA des Préparateurs en Pharmacie des Alpes Maritimes (Institut de formation Pharmacie Santé Cote d'azur) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur : Mr Eric Maguin</li> <li>• Site : Nice</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Faculté de Pharmacie de Marseille</b></p>   |
| <p>Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :</p> | <p>La formation est proposée en formation initiale et continue dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.</p> <p>La formation articule et intègre des enseignements théoriques (CM), pratiques (TD/TP), des mises en situation professionnelle, l'apprentissage de méthodes et d'outils, notamment numériques, des périodes de formation en milieu professionnel, notamment des stages et des projets tuteurés individuels ou collectifs. La pédagogie fait ainsi une large place à l'autonomie de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre et démontrer les connaissances et les compétences acquises.</p> <p>Les enseignements seront assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chargés d'enseignement et des professionnels en exercice (pharmaciens et/ou préparateurs en pharmacie).</p> <p>Les enseignements auront lieu en grande majorité en centre de formation des apprentis, en proximité des lieux d'apprentissage sur le territoire de la région PACA pour favoriser le lien entre la formation et le milieu professionnel. Les enseignements universitaires, pourront être organisés en CFA ou à la faculté de pharmacie ou à distance et reposer sur les technologies numériques lorsque la situation s'y prête, en raison de l'éloignement géographique des établissements partenaires (CFA) et de la répartition géographique des lieux d'apprentissage sur l'ensemble de la région PACA.</p> |

|  |   |
|--|---|
| <p>Volume horaire de la formation</p> <p>Volume et modalités de stage</p> <p>horaire de la formation assurée par des universitaires <i>(en pourcentage)</i></p> <p>Volume de formation assuré par des professionnels en activité <i>(en pourcentage)</i></p> | <p>Le plan de formation du diplôme permettra l'attribution de 120 ECTS.<br/>1 ECTS = 10h d'enseignements théoriques et 35h de stage.</p> <p>Chaque année de formation est organisée en semestres et est constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une <b>formation théorique (CM) et pratique (TD)</b> de 40 ECTS soit <b>400h/an</b></li> <li>- d'une <b>formation pratique et professionnelle</b> comptant pour 1/3 des ECTS soit 20 ECTS/an <ul style="list-style-type: none"> <li>• incluant des projets tuteurés, travaux personnels, mémoires et présentations orales (<b>6 ECTS</b>)</li> <li>• incluant la réalisation des stages en entreprises (<b>14 semaines/an soit 14 ECTS</b>) avec des objectifs pédagogiques définis et l'évaluation de l'acquisition de compétences. Ces stages sont réalisés pendant la période en entreprise dans le cadre de la formation en alternance.</li> </ul> </li> </ul> <p>Volume horaire assuré par des universitaires (PU-PH, MCU-PH, AHU, MAST) :</p> <p>DEUST 1 : 10% des cours théoriques, 100% dans la gestion pédagogique des stages et des projets tutorés</p> <p>DEUST 2 : 15% des cours théoriques, 100% dans la gestion pédagogique des stages et des projets tutorés.</p> <p>Volume horaire assuré par des professionnels en activité : environ 75% (fonction des CFA)</p> |
| <p>Répartition effectifs attendus (FI, FC, apprentissage, professionnalisation)</p>  | <p>95% Formation initiale (apprentissage)</p> <p>5% en Formation continue (professionnalisation)</p>  |
| <p>Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :</p>   | <p>Non</p>  |

|   |  |
|---|--|
| <p>Conseil de perfectionnement (composition exacte, part des professionnels, fréquence prévue de réunion)</p> | <p>Le Conseil de Perfectionnement est constitué de 14 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable de la formation (Pr Stéphane Honoré, PU-PH Pharmacie)</li> <li>- 1 enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique universitaire</li> <li>- 2 enseignants des centres de formation des apprentis</li> <li>- 4 directeurs des CFA partenaires proposant la certification</li> <li>- 4 professionnels dont 1 préparateur en pharmacie</li> <li>- 1 étudiant de chaque promotion en cours (DEUST 1, DEUST 2)</li> </ul> <p>Le président de ce conseil est désigné, parmi les membres extérieurs à AMU par les membres du conseil présents lors de la réunion annuelle.</p> <p>La convocation à la réunion annuelle est envoyée par la responsable du DEUST, accompagnée de l'ordre du jour détaillé de la réunion.</p> <p>Le compte rendu de la réunion sera soumis à l'approbation des membres du conseil, puis communiqué au doyen de la Faculté de pharmacie, au vice-doyen chargé de la pédagogie et à l'ensemble de l'équipe pédagogique du DEUST.</p> |
| <p>Evolution prévisionnelle des effectifs</p>   | <p>2021-2022. DEUST 1 : 100</p> <p>2022-2023. DEUST 1 : 450 ; DEUST 2 : 100</p> <p>Années suivantes : 450 par promotion environ</p>  |

Renseignements complémentaires, y compris les blocs de compétences associés à la formations

La formation est constituée de 6 blocs de compétences dont 4 blocs de compétences spécifiques et 3 blocs de compétences transversales

### **Blocs de compétences spécifiques**

#### **BLOC 1 : Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge**

- Analyser la conformité réglementaire d'une prescription
- Valider la recevabilité des demandes
- Rechercher et préparer les éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique d'une prescription ou d'une demande
- Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires
- Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement
- Exécuter les différentes opérations constituant une préparation : pesées, mesures, mise en forme pharmaceutique, répartition et conditionnement
- Exécuter les actes réglementaires accompagnant la délivrance des médicaments, produits et matériels
- Exécuter les actes réglementaires et établir les documents relatifs aux matières premières, à la préparation et au conditionnement
- Donner des informations, des explications et des recommandations au public
- Choisir des arguments de vente concernant des produits de diététique, cosmétique et hygiène

#### **BLOC 2 : Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques**

- Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social
- Participer à la formation technique
- Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique
- Rendre compte des opérations effectuées

#### **BLOC 3 : Agir en matière de prévention**

- Recenser les risques à partir de l'analyse cumulée d'incidents et d'anomalies
- Donner des informations, des explications et des recommandations au public
- Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines

#### **BLOC 4 : Gestion des flux des produits pharmaceutiques**

- Analyser un inventaire pour évaluer les besoins
- Contrôler l'identité et la qualité des matières premières
- Contrôler la qualité du produit préparé
- Identifier, par un étiquetage conforme, les matières premières, les produits semi-ouvrés, les préparations et les produits officinaux divisés. Vérifier la conformité d'un étiquetage
- Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement
- Contrôler les conditions de conservation des médicaments, produits, dispositifs médicaux et articles de conditionnement
- Exécuter les formalités nécessaires au remboursement par les divers organes payeurs
- Effectuer les opérations liées à la vente : prix d'achat, prix de vente et facture
- Décontaminer, désinfecter et stériliser
- Préparer et passer une commande
- Réceptionner et contrôler les livraisons
- Stocker les matières premières, les articles de conditionnement, les médicaments, les produits et les dispositifs médicaux
- Opérer les saisies manuelles et informatisées pour la tenue des stocks

- Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines

#### **Bloc de compétences transversales**

##### **BLOC 5 : Se situer en tant que professionnel de santé**

- Développer un raisonnement de professionnel de santé
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences dans le secteur de la santé.
- Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé
- Traiter l'information médicale et scientifique
- Identifier le processus de construction, de diffusion, de déconstruction et de valorisation des savoirs en santé.
- Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social

##### **BLOC 6 : Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle**

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.